

NOTE D'INFORMATION SEPTEMBRE 2006

AGENDA DE SEPTEMBRE

- 15/09/2006** -Taxe d'habitation, notification au service des impôts des modifications sur le nombre des personnes à charge.
- Acompte d'I.S.
- 30/09/2006** - Non salariés : versement des cotisations assurance maladie

NOUVEAUTES

Conjoint du chef d'entreprise : un décret définit la notion de conjoint collaborateur et les modalités de choix de ce statut. Les conjoints collaborateurs non déclarés à la date de publication du décret (4/8/2006) doivent être déclarés au CFE au plus tard le **1^{er} juillet 2007**.

Est considéré comme conjoint collaborateur le conjoint (ni concubin, ni pacsé) d'un chef d'une entreprise commerciale, artisanale ou libérale, qui exerce une activité professionnelle régulière dans l'entreprise sans percevoir de rémunération et sans avoir la qualité d'associé au sens de l'article 1832 du Code civil.

Pour les entreprises exploitées sous forme de société, le statut de conjoint collaborateur est réservé aux entreprises dont l'effectif est inférieur à 20 salariés.

Cette adhésion obligatoire rendra applicables les dispositions d'affiliation aux régimes d'assurance vieillesse.

Contribution Delalande : Elle n'est pas due lors de la rupture du contrat des salariés âgés de 50 ans ou plus qui ont accepté une convention de reclassement personnalisé.

EVOLUTION DES ENTREPRISES EN RHONE-ALPES

Les 5 plus fortes hausses

De bénéfices	De chiffre d'affaires
Terrain de camping	Terrain de camping
Support de publicité	Support de publicité
C de D de poissons	Vidéo club
Pompes funèbres	Parfumerie
C de D de carburant avec réparation	Pâtisserie – confiserie – dépôt de pain

Les 5 plus fortes baisses

De bénéfices	De chiffre d'affaires
C de D de pain	Fabrication équipement processus industriel
Sciage et rabotage de bois	Fab. Menuiserie métal
Menuiserie métallique faux plafond	Fab. Meubles de cuisine
Agence de conseil en publicité	Réparation de matériel électronique
C de détail art sport et loisirs	C. de détail de pain pâtisserie confiserie

Les résultats

Les plus forts	Les plus faibles
Administration d'immeubles	Coiffure à domicile : 10.000 €
Pharmacie	Toilettage d'animaux : 13.000 €
Pompes funèbres	Coiffure hommes : 15.000 €
Terrain de camping	C de détail textile laine tricot : 15.000 €
Optique lunetterie	C de détail textile mercerie : 15.000 €

Les 5 plus fortes hausses traduisent :/ l'évolution de la société vers les loisirs (terrain de camping, vidéo club, parfumerie) et la recherche de qualité dans la consommation des produits (pâtisserie, commerce de détail de poissons) mais aussi le vieillissement de la population (pompes funèbres).

Les 5 plus fortes baisses traduisent : La désaffection du public pour les terminaux de cuisson de pain dont la qualité est souvent médiocre, la concurrence des produits neufs importés par rapport aux reventes de biens d'occasion, mais aussi et toujours la restructuration des petits commerces par les grandes surfaces en ce qui concerne les articles de sport et loisirs. En terme de chiffre d'affaires, l'industrie est affectée par la crise actuelle mais aussi l'artisanat de fabrication et réparation.

Les 5 plus forts bénéfices traduisent : La faible concurrence de 5 secteurs concernés, due en grande partie aux diplômes et au capital à investir dans chacun de ces secteurs. Mais ces secteurs bénéficient aussi du vieillissement de la population (optique, lunetterie, pharmacie et pompes funèbres).

Les 5 plus faibles bénéfices traduisent, pour les trois premiers, l'importance du paiement en espèce et pour les deux derniers, de réelles difficultés liées au changement de mode de vie et de mode de consommation.